

## Conseil d'administration

du 08/02/2002

### III-Questions budgétaires et financières

#### - Budget Général: Exercice 2002 : Budget Primitif

Le Président rappelle à l'Assemblée que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2002 s'est tenu le 21 décembre 2001.

Sur la base des orientations définies, le projet de budget Général pour l'exercice 2002 est présenté en équilibre pour les montants suivants :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT : 3 484 604 €**

Cette section est essentiellement bâtie autour des programmes suivants :

- Chapitre 900 : Services Généraux :  
crédits pour complément d'équipement et agrandissement du bâtiment = 274 500 €
- Chapitre 901-12 : Pont de Cran :  
crédits pour une station de mesure de débits = 260 000 €
- Chapitre 905-32 : estuaire :  
crédits pour études (envasement et usages) = 68 600 €
- Chapitre 907-07 : marais  
crédits d'études, et de réalisation de frayères = 167 500 €  
(voir rapport joint en annexe 1)
- Chapitre 907-08 : suivi SAGE-Vilaine  
crédits d'études = 22 900 €
- Chapitre 907-09 : jussie  
crédits d'études et suivi = 45 800 €
- Chapitre 909-1 : barrage d'Arzal  
crédits pour études de programmation, équipement, protection des gabions,  
supervision et travaux divers = 424 559 €
- Chapitre 909-7 : abords du barrage  
crédits pour achever l'aménagement (passages protégés) = 30 500 €
- Chapitre 909-8 : siphon du barrage  
crédits pour rénover le local du siphon = 61 000 €
- Chapitre 925 : capital des emprunts = 246 945 €

Les mouvements de fonds qui seront réalisés en 2002 dans le cadre du crédit revolving contracté en 2001 figurent au budget pour 1 830 000 €, en dépenses et en recettes d'investissement.

Ces programmes sont financés principalement par :

- diverses subventions pour études hydrauliques (modèle général), la station hydrométrique du Pont de Cran, le vannage de l'Isac et l'aménagement des frayères de l'ancien méandre de Quinsignac, pour un total de 258 047 €.
- le FC-TVA pour 294 223 €
- la DGE pour 39 038 €
- l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 129 887 €
- un emprunt d'équilibre de 921 213 €

Il convient de souligner que la participation du budget général au budget annexe concession, et donc l'emprunt d'équilibre du budget général seront revus à la baisse, voire supprimés au budget supplémentaire, du fait des nombreuses subventions attendues pour les travaux sur la concession.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 602 218 €**

Les modifications les plus notables par rapport à l'exercice 2001 sont :

- des intérêts de la dette portés à 237 136 € du fait de l'emprunt revolving réalisé en 2001,
- des frais de personnel portés à 680 256 € du fait des emplois créés.
- à l'article Subventions sont proposées :
  - une subvention de 763 € au Comité des Canaux Bretons
  - une subvention de 1 020 € à la MNT
  - une subvention de 9 910 € à l'association des Maires du Canton de Redon.
- des crédits d'entretien des ouvrages et des moyens de service permettant un bon niveau de fonctionnement général, et majorés du fait des emplois nouveaux créés.

En recettes, sont attendues :

- une augmentation de la participation statutaire des Départements de 2 % par rapport à 2001, portant celle-ci à 2 130 008 €,
- des subventions de l'Agence de l'Eau, de la DIREN et de la Région Bretagne pour les actions menées par la cellule Migrateurs concernant le suivi des passes à poissons, les pêches électriques, la création de frayères et le suivi de l'Aulne (**voir annexes 1 et 2**).
- une participation du budget Centrale d'Eau au Budget Général de 330 697 €, du fait de la prise en compte à 100 % de la rémunération du technicien eau potable et du chargé de mission estuaire par le budget annexe Centrale d'Eau (**voir annexe 3**).

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **Adopte comme proposé le Budget Général pour l'exercice 2002.**
- **Sollicite l'ensemble des subventions et participations mentionnées au Budget Général 2002.**

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

J. BRIEND